

A ce compte-là, monsieur l'Orateur, il faudrait peut-être retourner à l'époque des Romains et des bateaux à rames, ce qui nous inciterait peut-être à établir une marine marchande canadienne. Si l'on pouvait être aussi logique dans tous les domaines!

Monsieur l'Orateur, j'aurais tellement de choses à dire à ce sujet. Compte tenu des facteurs d'urbanisation, d'industrialisation, de rajeunissement de notre société, des problèmes que causent les grandes villes, et étant donné que les jeunes sont de plus en plus solidaires, veulent de plus en plus prendre leur place au sein de cette société et essaient d'atteindre des idéaux sur lesquels ils construiront bâtir, bref, étant donné le très grand nombre de bonnes volontés au Canada, pourquoi devrait-on adopter une loi qui, sous prétexte d'humaniser, va contre la personne humaine?

Que l'on adopte donc la même attitude que l'on a adoptée à l'égard du problème de l'alcoolisme, en vue de favoriser l'épanouissement de la personne humaine.

Le très honorable premier ministre disait lui-même dans un discours, et je cite:

Sauf, si cela est nécessaire pour sauvegarder l'ordre public ou la sécurité de la personne humaine.

Monsieur l'Orateur, je pense qu'à ce moment-là, l'honorable premier ministre ouvrirait la porte à des amendements et nous inciterait à émettre des opinions. A mon avis, il faut être logique et aller jusqu'au fond des choses.

Plusieurs jeunes députés ont été élus à la Chambre. J'ai eu le bonheur d'apprécier le travail que faisait l'honorable député de Madawaska-Victoria (M. Corbin), à qui je veux rendre hommage. Il disait tantôt, en réponse à l'honorable député de Sainte-Marie (M. Valade), qu'il était libre. Il est libre, parce qu'il a une mentalité jeune, qu'il ne suit pas les sentiers battus.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, il est important de se donner la main et de suivre son exemple.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. L'honorable député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) invoque le Règlement.

M. Francis: Selon moi, le temps de parole de l'honorable député est écoulé, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. La Chambre a donné tout à l'heure son consentement unanime à l'honorable député.

M. Fortin: Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

[M. Fortin.]

Je pense que nous aurions avantage à réfléchir sérieusement, humainement et positivement sur ce sujet, et j'espère que le ministre en tiendra compte.

Comme on a travaillé à la réhabilitation des alcooliques, il nous faut travailler à celle des homosexuels, puisqu'il s'agit d'une maladie, d'une déviation sexuelle. Il nous faut faire quelque chose d'utile.

Voilà pourquoi, à mon avis, la proposition de l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin) est des plus valide et devrait être appuyée par le plus grand nombre possible de parlementaires. Faisons disparaître cette disposition du Code criminel et établissons des cliniques en vue de soigner ces malades.

M. Francis: Monsieur l'Orateur,...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, l'honorable député d'Ottawa-Ouest invoque le Règlement.

[Traduction]

M. Francis: Monsieur l'Orateur, le temps de parole du député est expiré, je crois.

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): L'honorable député d'Ottawa-Ouest n'était peut-être pas présent, quand la Chambre a donné son consentement unanime à l'honorable député pour qu'il continue ses remarques.

[Traduction]

M. Francis: Monsieur l'Orateur, je m'y oppose.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je ne l'avais pas remarqué au début. Le député avait le consentement unanime. Le député de Lotbinière a la parole.

• (9.40 p.m.)

[Français]

M. Fortin: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et je promets à l'honorable député d'Ottawa-Ouest que je n'abuserai pas de son temps de parole et de sa bonté. Je le remercie de sa gentillesse.

Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas parler trop longuement.

Je voulais faire connaître le point de vue des jeunes. J'aimerais que le ministre réfléchisse à ce que j'ai dit relativement à la condamnation des jeunes, sous prétexte d'immoralité sexuelle ou de formes de vices semblables, alors que l'on veut légiférer en vue de légaliser ces actes pour les plus âgés.

Monsieur l'Orateur, parce que notre population rajeunit davantage, il est extrêmement important de réfléchir et de penser sérieusement à cela.

Je veux, avant de terminer mes observations, remercier les députés qui ont eu la